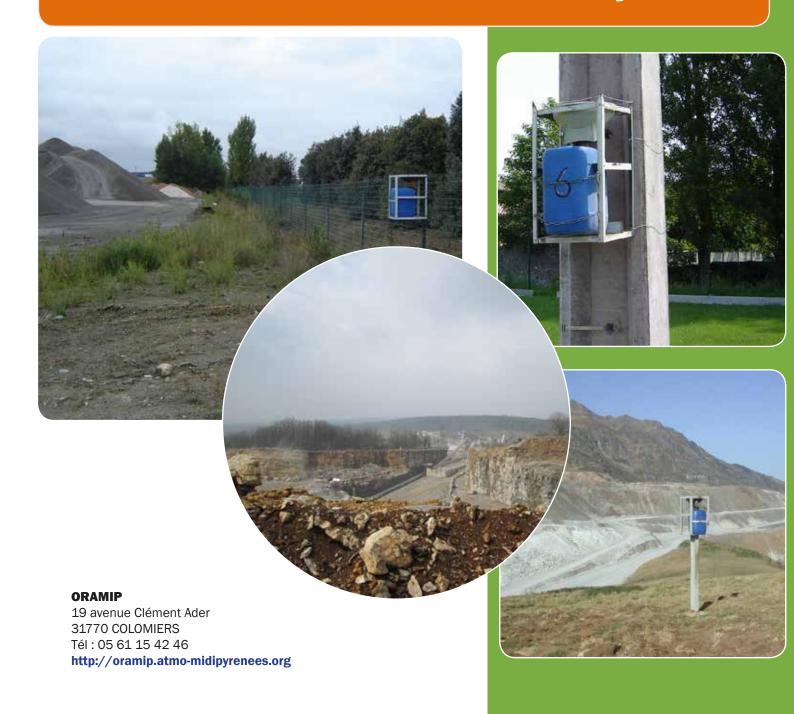


RAPPORT ANNUEL 2015

Edition juin 2016

SOCIÉTÉ TARNAISE DES PANNEAUX DE LABRUGUIÈRE

Extrait du rapport de suivi de qualité de l'air autour de sites industriels de Midi-Pyrénées



CONDITIONS DE DIFFUSION

ORAMIP Atmo - Midi-Pyrénées, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Midi-Pyrénées. ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site http://oramip.atmo-midipyrenees.org.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle de ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec l'ORAMIP:

 depuis le formulaire de contact sur le site <u>http://oramip.atmo-midipyrenees.org</u>

par mail : contact@oramip.orgpar téléphone : 05.61.15.42.46

SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES AUTOUR DE LA SOCIÉTÉ TARNAISE DES PANNEAUX DE LABRUGUIÈRE

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

7	Un site a dépassé la valeur de référence en moyenne annuelle,

3 prélèvements bimestriels ont ponctuellement été supérieurs à la valeur de référence,

SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE RÉFÉRENCE :

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
350 mg/m².jour en moyenne annuelle (d'après la norme allemande de la TA Luft)	OUI	1 site de prélèvement a dépassé la valeur de référence (n°67 Pasteur)

EVOLUTION DE LA SITUATION EN RETOMBÉES TOTALES POUR L'ANNÉE 2015 :

POUSSIÈRES							
Nom	Numéro	Moyenne anuelle (en mg/m².jour)					
Debussy	63	120	▼	-22.2 %			
Noirtin	64	76	▼	-21.5 %			
Braille	66	76	=	+2.4 %			
Pasteur (ex Emprunt)	67	631	A	+37.1 %			
Fond	68	75	▼	-26.5 %			
Moyenne globale du réseau	196	A	+10.2 %				

SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

« Le collecteur de précipitation » de type jauge d'Owen est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques (Norme NF X43.014).



Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitation est un récipient d'une capacité suffisante (22 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (29 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur variant entre 1,5 mètres et 3 mètres. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 2 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Dans le cadre du réseau de surveillance de l'usine de la Tarnaise des Panneaux, cinq paramètres sont suivis par période de deux mois d'exposition.

- les retombées solubles
- les retombées insolubles
- les retombées totales
- le pH de l'eau recueillie
- la pourcentage de matière organique dans les poussières

Les retombées sont exprimées en mg/m².jour.

REGLEMENTATION

Les poussières sédimentables ne font l'objet d'aucune réglementation française ou européenne.

La norme AFNOR NF X43-007 indique le seuil entre « zone faiblement polluée et zone fortement polluée » ; cette valeur est de 30 g/m².mois, soit 1 g/m².jour.

La norme allemande dans l'environnement (TA LUFT) mentionne comme « limite dans l'air ambiant pour éviter une pollution importante » la teneur de 350 mg/m².jour en moyenne annuelle.

Les moyennes annuelles sont déterminées en pondérant les moyennes bimestrielles à partir du nombre de jours de chaque période de mesure.

BILAN DE L'ANNÉE 2015

Le réseau n'a subi aucune modification en 2015.

Les résultats des jauges n°63 et n°68 de la 3ème période de suivi ont été invalidés en raison de la faible quantité d'eau contenue dans la jauge. Suite au vol du dispositif de la jauge n°67 durant la cinquième période d'échantillonnage, aucun résultat n'est disponible pour ce point sur cette période précise.

Au cours de l'année 2015, le site n°67 « Pasteur » a dépassé la valeur de référence de 350 mg/m².jour de retombées totales en moyenne annuelle (basée sur la norme allemande de la TA Luft afin de limiter l'impact des poussières sur l'environnement). L'empoussièrement moyen annuel de la jauge n°67 s'élève à 631 mg/m².jour (moyenne basée sur les 5 périodes de prélèvements disponibles).

3 prélèvements de la jauge n°67 « Pasteur » ont ponctuellement été supérieurs à la valeur de référence sur les périodes mars-avril, mai-juin, et juillet-août.

Le niveau de fond de cette zone d'étude est évalué sur la jauge n°68, l'empoussièrement moyen annuel y est de 75 mg/m².jour, les points n°64 « Noirtin » et n°66 « Louis Braille », situés de part et d'autre de l'usine, présentent des retombées annuelles conformes au niveau de fond, et s'élevant à 76 mg/m².jour. Le point de mesure n°63 « Pasteur » est légèrement plus exposé au réenvol de poussières, ce point de mesure présente des retombées moyennes de 120 mg/m².jour, soit 1.6 fois le niveau de fond.

L'empoussièrement global du réseau met en évidence une légère augmentation par rapport à l'année 2014 (+10.2%). Remarquons que cette augmentation est conditionnée essentiellement par la progression de la jauge n°67 (+37.1%), jauge la plus exposée du réseau de surveillance. Les autres points d'échantillonnage mettent en avant une stabilité de

l'empoussièrement (jauge n°66), ou une diminution pour les points n°63, n°64 et n°65.

La part de matière organique des poussières collectées est variable selon les jauges, cette part est majoritaire pour l'ensemble des points. La perte au feu est maximale sur le point n°67 « Pasteur » : les valeurs relevées sont toujours importantes, et comprises entre 78 % et 98 %. Ce point est clairement influencé par les poussières issues du parc à bois et de l'usine par vent d'Autan. La part de poussières d'origine organique, potentiellement issues des activités de l'usine, diminue sur les autres sites et reste corrélée à l'empoussièrement. Ainsi, la part de matière organique moyenne se situe ainsi à environ 55 % pour les points n°64 et n°68, et 60 % pour les points n°63 et n°66.

La jauge n°67 reste fortement influencée par les activités de l'usine et présente un empoussièrement significatif car supérieur à la valeur de référence. L'impact de l'usine est relativement limité géographiquement, comme le montre les valeurs de retombées totales et de perte au feu des points de mesure placés autour de l'usine.

L'évolution des périodes bimestrielles montre une variation saisonnière peu marquée pour l'ensemble des jauges. Cette année, les retombées maximales sont mises en évidence sur la période mars-avril pour le site n°67, mai-juin pour les points n°64 et n°65, juillet-août pour les sites n°63 et n°68.

Les valeurs de pH sont comprises entre 6.5 et 7.8, ces valeurs sont relativement homogènes selon les jauges et selon les différentes périodes d'échantillonnage. Ces pH relevés restent proches du pH de l'eau de pluie à l'équilibre calco-carbonique (pH=5.6) et de la neutralité (pH=7). D'après les pH de la jauge n°67, nous pouvons considérer que les activités de l'usine n'influencent pas le pH des précipitations.

DISPOSITIFS DE SUIVI DE L'EMPOUSSIÈREMENT



Disposition géographique des points de prélèvements autour de la Tarnaise des Panneaux à Labruguière.

SITES DE PRÉLÈVEMENTS

Site n°63: Debussy





Site n°64: M.Noirtin

Site n°66 : Louis Braille



Site ex n°67 : Chemin de l'Emprunt



Site n°67: Pasteur

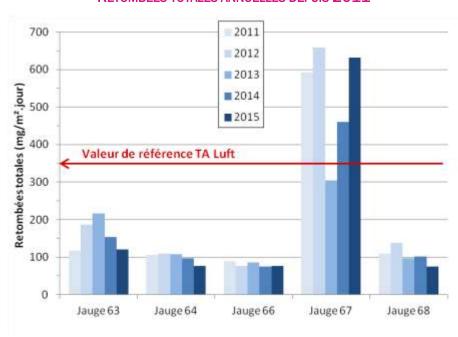


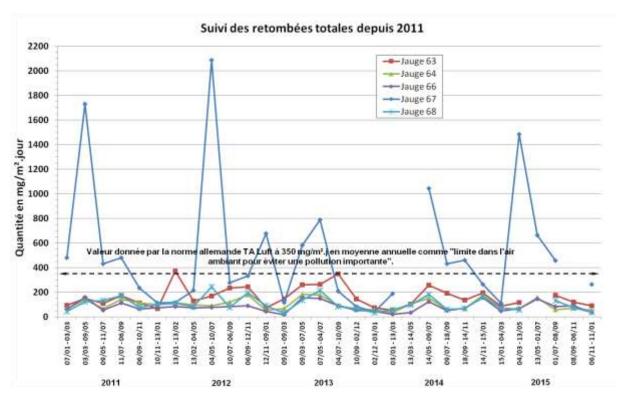
Site n°68 : Fond

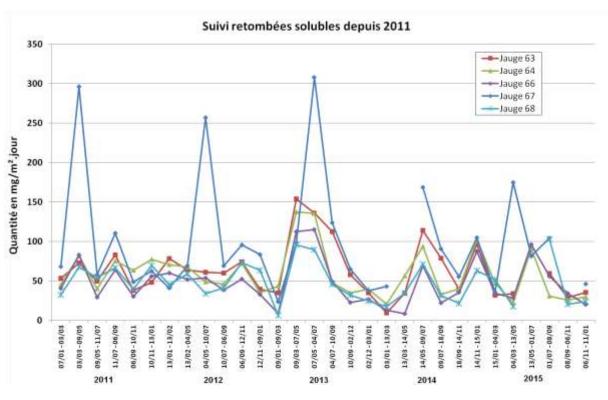


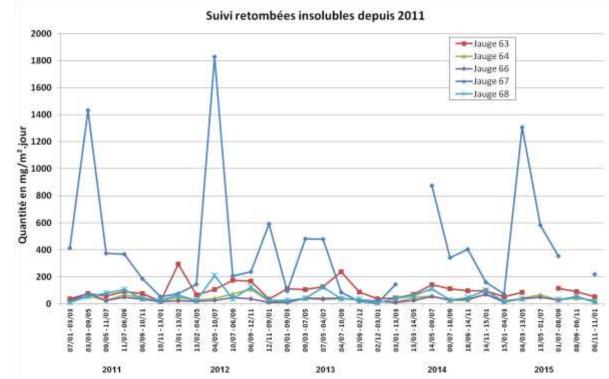
- ANNEXE I -SUIVI DES ÉVOLUTIONS DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

RETOMBEES TOTALES ANNUELLES DEPUIS 2011

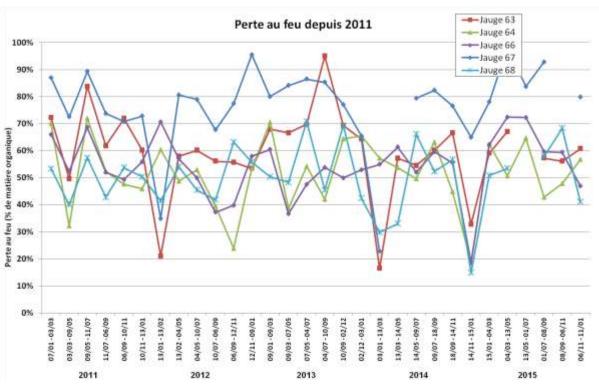


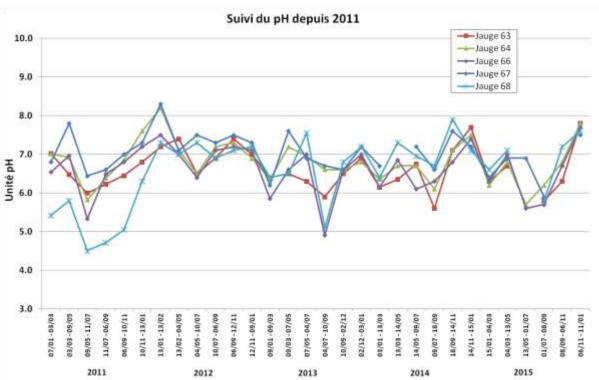




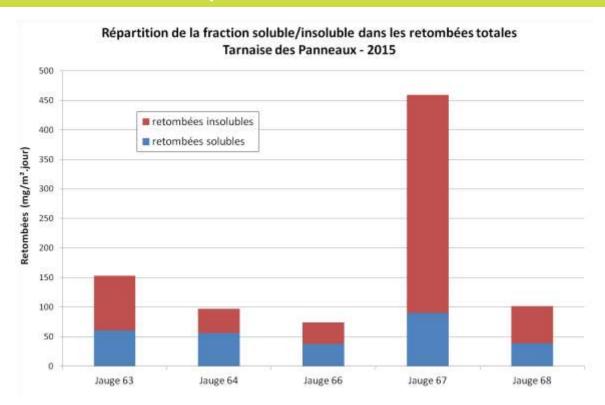


RAPPORT ANNUEL 2015 - SUIVI DE OUALITÉ DE L'AIR AUTOUR DE SITES INDUSTRIELS DE MIDI-PYRÉNÉES





RAPPORT ANNUEL 2015 - SUIVI DE QUALITÉ DE L'AIR AUTOUR DE SITES INDUSTRIELS DE MIDI-PYRÉNÉES



- ANNEXE II -DONNÉES DE RETOMBÉES COLLECTÉES PAR JAUGE D'OWEN POUR L'ANNÉE 2015

Retombées Solubles

	ldentifiant jauge et quantités en mg/m².jour				
Période de l'année 2015	N° 63	N° 64	N° 65	N°67	N°68
15/01 - 04/03	32	47	34	36	52
04/03 - 13/05	34	22	28	175	18
13/05 - 01/07	ND	90	96	81	ND
01/07 - 08/09	59	31	56	104	103
08/09 - 06/11	29	25	34	ND	20
06/11 - 11/01	35	30	20	46	24
Moyenne	38	38	43	93	44
Maximum	59	90	96	175	103
Minimum	29	22	20	36	18

Retombées Insolubles

	ldentifiant jauge et quantités en mg/m².jour				
Période de l'année 2015	N° 63	N° 64	N° 65	N°67	N°68
15/01 - 04/03	54	23	14	73	18
04/03 - 13/05	84	42	38	1307	39
13/05 - 01/07	ND	66	50	583	ND
01/07 - 08/09	116	28	28	352	31
08/09 - 06/11	91	45	55	ND	54
06/11 - 11/01	53	26	14	218	13
Moyenne	81	38	33	537	31
Maximum	116	66	55	1307	54
Minimum	53	23	14	73	13

Retombées Totales

	ldentifiant jauge et quantités en mg/m².jour				
Période de l'année 2015	N° 63	N° 64	N° 65	N°67	N°68
15/01 - 04/03	86	71	49	109	70
04/03 - 13/05	118	65	67	1482	57
13/05 - 01/07	ND	157	146	665	ND
01/07 - 08/09	176	59	84	457	134
08/09 - 06/11	120	71	90	ND	75
06/11 - 11/01	89	56	35	264	37
Moyenne	120	76	76	631	75
Maximum	176	157	146	1482	134
Minimum	86	56	35	109	37

Perte au feu

	Identifiant jauge et pourcentage				
Période de l'année 2015	N° 63 N° 64 N° 65 N° 67 N° 6				
15/01 - 04/03	59.1%	62.3%	62.2%	78.0%	50.8%
04/03 - 13/05	67.1%	50.7%	72.4%	98.0%	53.4%
13/05 - 01/07	ND	64.6%	72.3%	83.7%	ND
01/07 - 08/09	57.3%	42.8%	59.6%	92.8%	57.9%
08/09 - 06/11	56.1%	47.8%	59.4%	ND	68.3%
06/11 - 11/01	60.7%	56.7%	46.9%	79.8%	41.1%
Moyenne	60.3%	53.2%	61.8%	87.3%	54.2%
Maximum	67.1%	64.6%	72.4%	98.0%	68.3%
Minimum	56.1%	42.8%	46.9%	78.0%	41.1%

рΗ

_	ldentifiant jauge et pH mesuré				
Période de l'année 2015	N° 63	N° 64	N° 65	N°67	N°68
15/01 - 04/03	6.3	6.2	6.3	6.4	6.6
04/03 - 13/05	6.7	6.8	7.0	6.9	7.1
13/05 - 01/07	ND	5.7	5.6	6.9	ND
01/07 - 08/09	5.8	6.2	5.7	5.9	5.8
08/09 - 06/11	6.3	6.8	6.7	ND	7.2
06/11 - 11/01	7.8	7.8	7.7	7.5	7.6
Maximum	7.8	7.8	7.7	7.5	7.6
Minimum	5.8	5.7	5.6	5.9	5.8

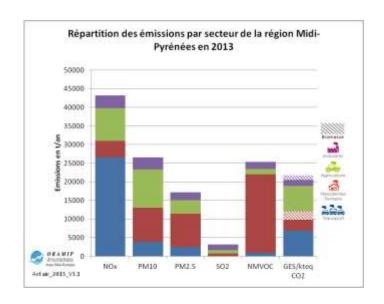
ANNEXE III INVENTAIRE DES EMISSIONS INDUSTRIELLES TARNAISE DES PANNEAUX – LABRUGUIÈRE

Répartition des émissions régionales de polluants atmosphériques par secteur

Le graphique ci-contre permet de représenter la répartition des émissions de la région Midi-Pyrénées par grands secteurs d'activité :

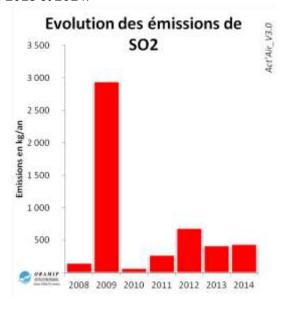
- Transport,
- Résidentiel Tertiaire,
- Agriculture,
- Industries.

En 2013, la part du secteur industriel est faible pour l'ensemble des polluants. Seul le SO₂ provenant du secteur industriel est important.



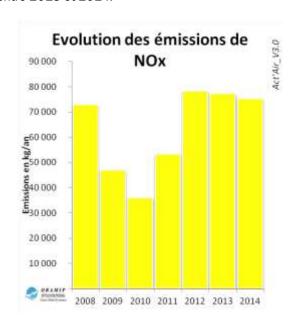
Evolution des émissions de 2008 à 2014

Ci-dessous l'évolution des émissions de dioxyde de soufre. Ces émissions sont en augmentation de 6 % entre 2013 et 2014.



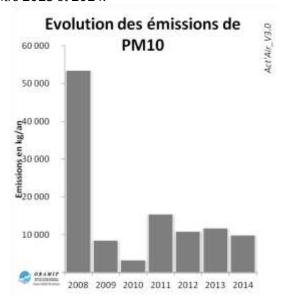
★ ÉMISSIONS DE NO_X

Ci-dessous l'évolution des émissions d'oxydes d'azote. Ces émissions sont en diminution de $3\,\%$ entre 2013 et 2014.



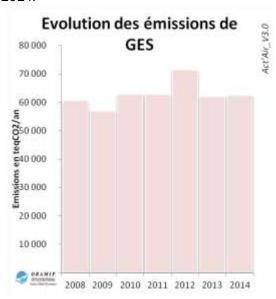
★ ÉMISSIONS DE PM10

Ci-dessous l'évolution des émissions de **particules PM10**. Ces émissions sont en **diminution de 16** % entre 2013 et 2014.



★ ÉMISSIONS DE GES

Ci-dessous l'évolution des émissions de **GES** (en teq CO₂). Les émissions de GES sont stables entre 2013 et 2014.



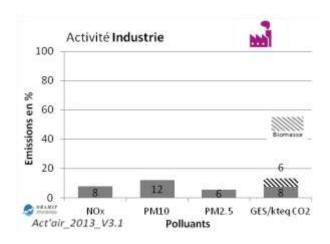
Contribution de l'activité industrielle sur les émissions régionales

Ci-dessous la part des émissions industrielles régionales, d'oxydes d'azote, de particules PM₁₀ et PM_{2.5}, et de gaz à effet de serre sur les émissions totales régionales.

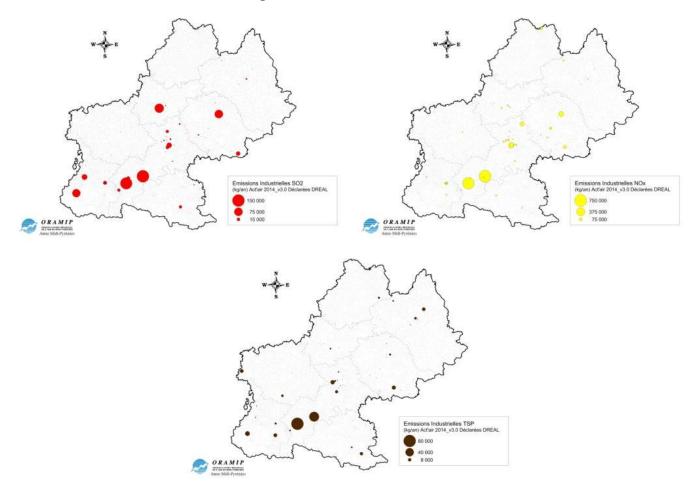
Les **émissions de NO**x provenant du **secteur industriel** représentent 8 % des **émissions totales** régionales.

Les **émissions de PM10** provenant du **secteur** industriel représentent 12 % des émissions totales régionales.

Les **émissions de gaz à effet de serre** provenant du secteur industriel représentent 14 % des émissions totales régionales.



Ci-dessous la carte des émissions de dioxydes de soufre, des oxydes d'azote et de particules totales en suspension sur l'ensemble des industries ICPE de la région en 2014.



Organisation de l'outil d'évaluation des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre : Act'air

Le calcul d'émission consiste à croiser des données d'activité (comptage routier, cheptels, consommation énergétique, etc.) avec des facteurs d'émission relatifs à cette activité.

L'inventaire des émissions référence une **trentaine de substances** avec les principaux polluants réglementés (NOx, particules en suspension, NH₃, SO₂, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, etc.).

Les quantités d'émissions sont disponibles à l'échelle de la **commune**, de la communauté de communes, du département de la région, avec une définition pouvant aller de l'hectare à l'axe routier.

La mise à jour de l'inventaire est faite **annuellement** en fonction de la disponibilité des données d'activité.

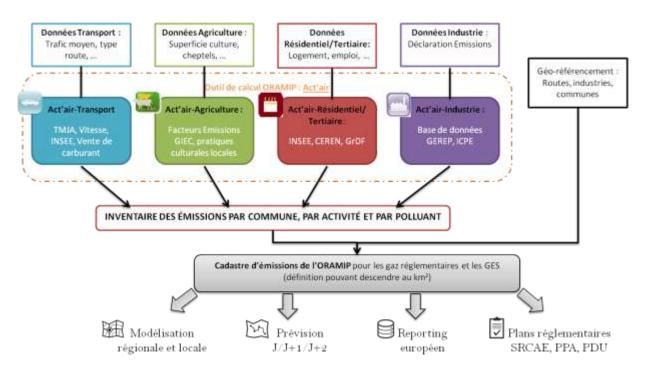


Figure 1 : organigramme de l'outil de calcul Act'air

Méthodologie du calcul des émissions industrielles

L'ORAMIP est chargé d'effectuer les inventaires d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, et de les mettre à jour suivant un guide méthodologique mis en place dans le cadre de l'arrêté du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère (SNIEBA), le Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux (PCIT) associant :

- → le Ministère en charge de l'Environnement,
- → l'INERIS.
- Ie CITEPA.
- les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air.

Ce guide constitue la référence nationale à laquelle chaque acteur local doit se rapporter pour l'élaboration des inventaires territoriaux.

Les émissions issues du secteur industriel sont déterminées d'une part à partir des **déclarations annuelles d'émissions faites auprès de la DREAL** (base Installations Classées Pour l'Environnement) et d'autre part à partir des données relatives aux **emplois par secteurs d'activité** (INSEE). Pour les polluants pour lesquels les informations ne sont pas disponibles, l'ORAMIP calcule une estimation de ces émissions à partir de caractéristiques de l'activité (consommation énergétique, production, etc.) du site, et de facteurs d'émissions provenant du guide OMINEA du CITEPA.

Ainsi l'ORAMIP suit **l'évolution des émissions** de l'ensemble des installations classées de la région Midi-Pyrénées depuis 2008, et met à jour **annuellement** ces données et dispose donc actuellement d'un **historique sur six années**.



Surveillance de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées

24 heures/24 • 7 jours/7

• • prévisions • •

mesures



L'information sur la qualité de l'air en Midi-Pyrénées :

www.oramip.org